

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 11471 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ASERRAR Moustapha

Date de naissance : 13.12.1974

Adresse : N° 191 Lot 105 MABROUKA Sidi MARROUF

Casablanca

Tél. : 06.66.35.08.93 Total des frais engagés : 345,3 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Dr BOUDFOR AHMED**  
الدكتور بودفهور احمد  
366 Lot Haddioui-1<sup>er</sup> Etage  
Sidi Maârouf-Casablanca  
Tél: 05 22 58 14 81

Date de consultation : 06 SEPT 2022

Nom et prénom du malade : mr et s fr. ASERRAR Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

maladie de l'ophtalmo stat

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 06.10.22

Signature de l'adhérent(e) :



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
6/9/2022	1000		1500,00	 Dr BOUDFOR AHMED مختار بودفور 366 Lot Haddouqi 1er Etage Sidi Maâjouf Casablanca Tél: 05 22 58 1481

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 06/09/2022	06/09/2022	195,30

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prie de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

### **[Création, remont, adjonction]**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



- Diabétologie (Paris 13)
- Echographie
- Spécialiste en médecine de travail (Rennes)
- Ex. Médecin-chef de centre médical Sidi Maârouf

• دبلوم في مرض السكري (باريس 13)

• الفحص بالصدى

• اختصاصي في طب الشغل (رين)

• رئيس المركز الصحي سيدى معروف سابقا

Casablanca, le

06/01/2022 الدار البيضاء، في

✓ ملحوظ  
أسترaran

- VoxiB los

75

repli los

75



✓ Sidi Maârouf  
22/01/2022 - 30/01/2022 107

✓ vitamine fort

75

✓ vitamine fort

Dr BOUDFOR AHMED  
الدكتور بوضفور أحمد  
366 Lot. Haddioui 1er Etage  
Sidi Maârouf - Casablanca  
366 Lot. Haddioui 1er Etage  
Sidi Maârouf - Casablanca

366 تجزئة الحاوي الملاقي الأول سيدى معروف . الدار البيضاء ( قرب حمام الأندلس )

366 Lot. Haddioui 1er Etage Sidi Maârouf - Casablanca / Tél : 05 22 58 14 81

PPV

LOT

PER

28,80



PPV : 144,30 DH  
PER : 02/24  
LOT : 20097

22,20  
PPV : 144,30 DH  
PER : 02/24  
LOT : 20097

